



27 octobre 2011

Lutte contre l'arthrite encéphalite caprine (CAE) Mise en vigueur d'un nouveau schéma de surveillance

(IVS).- L'arthrite encéphalite caprine (CAE) est une maladie virale touchant les chèvres. Elle est causée par le virus de la CAE, un lentivirus. Cet agent provoque chez les chèvres des inflammations articulaires ou mammaires, plus rarement une inflammation des poumons et plus rarement encore une encéphalite chez les cabris. Malgré une campagne d'éradication menée depuis 1984 dans tout le pays, la maladie stagne en Suisse. Raison pour laquelle la lutte contre la CAE a été adaptée cette année.

La maladie se caractérise par une longue période, qui peut durer jusqu'à deux ans, entre le moment de la contagion et l'apparition des premiers symptômes, et par un cours de la maladie qui est chronique. Le virus se transmet principalement par voie orale, via le colostrum et le lait, ainsi que par l'air.

Nouveau schéma de surveillance

Ces dernières années, la CAE a été surveillée en Suisse par le contrôle annuel d'un échantillon d'exploitations caprines correspondant à un quart du cheptel caprin. Ce schéma de surveillance sera désormais remplacé par un contrôle de toute la population caprine suisse tous les quatre ans. Le risque que des chèvres passent à travers les mailles de la surveillance parce qu'elles changent fréquemment d'exploitation n'existera plus. Le contrôle annuel des boucs reproducteurs a donc été abandonné.

Les prélèvements d'échantillons pour le premier contrôle de toutes les chèvres du pays ont débuté cet automne et s'achèveront au printemps 2012. Les frais liés aux prélèvements sont pris en charge par le canton.

Conséquences pour les détenteurs

Il importe que l'intégralité du cheptel valaisan soit prélevé cet automne, afin que la campagne puisse progresser de façon conséquente. Nous prions chaque propriétaire de chèvre de s'annoncer à l'Office vétérinaire et fournir ses coordonnées ainsi que son numéro BDTA (Banque de données pour le trafic des animaux), s'il en possède un.

Les personnes inscrites recevront la visite pendant l'automne 2011 et l'hiver 2012 du vétérinaire délégué qui prélèvera des échantillons de sang des animaux.

Nous remercions chacun pour sa collaboration.

Renseignements complémentaires : Claire ZenRuffinen, adjointe du vétérinaire cantonal, Office vétérinaire cantonal, 027/6067450 ou ovet@admin.vs.ch